

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **15 janvier 2024 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

Mme Vickie Paradis, directrice générale greffière-trésorière adjointe

Absence motivée

M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
-----------------	-----------------------------	---------

À 19 h 38, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 8

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 412.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024
 - 6.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 412.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024
 - 6.3 FIXATION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024
 - 6.4 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT - ANNÉE FINANCIÈRE 2024
 - 6.5 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES -ANNÉE FINANCIÈRE 2024

- 6.6 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MALLETTE : MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE TAXATION 2024
- 6.7 APPROBATION DU BUDGET 2024 – TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY-NORD
- 6.8 ACCEPTATION DE L'AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION 2024 POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS : ADMINISTRATION ET VOIRIE
- 6.9 ~~DEMANDE À LA MRC DU FJORD AU PROGRAMME PSPS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MONTANT DE 5 000\$ AU BÉNÉFICE DU CLUB DE MOTONEIGISTES LAC-ST-JEAN~~
- 6.10 ACCEPTATION DE LA COTISATION 2024 - RÉSEAU BIBLIO SLSJ
- 6.11 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE FNX-INNOV-PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE-CASERNE-CPE

7. VOIRIE

- 7.1 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – PREMIER VERSEMENT
- 7.2 AUTORISATION POUR PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2024 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT OU ENTRETIEN MINEUR - ROUTES À L'ENTRETIEN DU MTQ
- 7.3 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'ENTREPRISE L'ARSENAL POUR LA FOURNITURE D'HABITS DE POMPIER DE TYPE BUNKER
- 7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE ATKINSRÉALIS – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET DE RÉFECTION PONCEAU LUDGER-HARVEY

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 ACCEPTATION DES PROPOSITIONS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SERVANT À LA PRODUCTION D'EAU POTABLE
- 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
- 9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET RÉFECTION DU TRONÇON D'AQUEDUC – CHEMIN VAL-MENAUD
- 9.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE ATKINSRÉALIS – PROJET DE RECHERCHE EN EAU
- 9.5 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

10.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE
L'EAU POTABLE

11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION N°100.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Retrait: 6.9 DEMANDE À LA MRC DU FJORD AU PROGRAMME
PSPS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU MONTANT
DE 5 000\$ AU BÉNÉFICE DU CLUB DE
MOTONEIGISTES LAC-ST-JEAN

**2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 et
20 décembre 2023**

RÉSOLUTION N°101.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvie Brassard

APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE d'exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture des procès-verbaux du 4 et 20 décembre 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023 et des conseils extraordinaires du 20 décembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES

RÉSOLUTION N°102.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de décembre 2023, au montant de 95 718,80 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 8 596,21 \$ totalisant la somme de 104 315,01 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 26 novembre 2023 au 30 décembre 2023 soient acceptés au montant de 36 365,32 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de décembre 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires :

À savoir :

- M. Bernard St-Gelais, Maire
- M. Marc Lavoie, conseiller
- M. Michel Néron, conseiller
- M. Jacques Gauthier, conseiller
- M^{me} Janye Tremblay, conseillère
- M^{me} Sophie Tremblay, conseillère

5. CORRESPONDANCE

Lettre des Affaires municipales et habitation qui fait suite à l'analyse de la reddition de comptes PRABAM pour le dôme, il nous confirme que nous allons avoir un versement de 75 000 \$.

Lettre des Affaires municipales et habitation qui nous informe que le règlement d'emprunt 409.23 d'un montant de 4 244 000 \$ pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, mise aux normes de la caserne et implantation d'un CPE a été approuvé.

Lettre des Affaires municipales et habitation qui nous informe que le règlement d'emprunt 410.23 modifiant 395.22 a été approuvé. Ce dernier est d'un montant de 150 780 \$.

Courriel échangé avec les Affaires municipales et habitation qui confirme qu'une erreur c'était glissée lors de la saisie de données pour l'aide financière finale du centre communautaire, Après corrections l'aide financière finale est 1 381 595 \$.

Bulletin d'informations policières sur le territoire de la MRC-du-Fjord.

Infolettre de décembre 2023 du ministère des Transports de la Mobilité durable.

Lettre de l'association pulmonaire du Québec, c'est une campagne de sensibilisation *Ville et municipalité contre le randon*.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO. 412.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Michel Néron, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, il verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement décrétant la tarification pour les

services d'aqueduc, d'égout, de vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères, collecte sélective et matières organiques pour l'exercice financier 2024

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

6.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 412.24 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT, DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024
RÉSOLUTION N°103.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement N° 412.24 décrétant une tarification pour les services d'aqueduc, d'égout, de vidange des installations septiques, l'enlèvement des ordures ménagères, collecte sélective et matières organiques pour l'exercice financier 2024;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit règlement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

6.3 FIXATION DU TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024
RÉSOLUTION N°104.24

Projet de résolution :

CONSIDÉRANT le règlement numéro 37 à l'effet d'autoriser la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget à adopter le taux de la taxe foncière par résolution;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure et assimilé dans cette autorisation, tous les taux de taxes spéciales basées sur la valeur foncière;

CONSIDÉRANT l'adoption du budget pour l'année financière 2024;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe foncière générale à **0.8183** \$ du 100 \$ d'évaluation;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe spéciale-voirie à **0,0559** \$ du 100 \$ d'évaluation;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux de la taxe spéciale-Centre communautaire à **0,0082** \$ du 100 \$ d'évaluation;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement des comptes de taxes annuelles et complémentaires en quatre versements égaux pour le paiement du compte de taxes, le tout tel que défini à l'intérieur du règlement sur la tarification pour les services adopté annuellement.

6.4 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT - ANNÉE FINANCIÈRE 2024 **RÉSOLUTION N°105.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget fixe le taux d'intérêt sur les arrrages à **12%** pour l'année 2024.

6.5 AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES -ANNÉE FINANCIÈRE 2024 **RÉSOLUTION N°106.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, à payer les dépenses incompressibles courantes, telles qu'acceptées sur le budget 2024, et conformément au règlement 276.18 sur le contrôle et suivi budgétaire, adopté le 10 septembre 2018, à savoir :

Rémunération du personnel

- Rémunération du maire et des conseillers
- Administration
- Loisirs
- Urbanisme
- Transport
- Hygiène du milieu
- Sécurité publique
- Santé et bien-être

➤ Cotisation gouvernementale et autre de l'employeur

- Assurance collective
- Fonds de pension
- Fonds service de santé
- Impôt (fédéral et provincial)
- R.R.Q.
- Assurance emploi (A.E.)
- RQAP
- CSST
- Dépenses inhérentes à l'application de la politique de travail en vigueur

Communication

- Téléphone et Internet – télécommunication
- Frais de déplacement
- Frais de poste
- Journal
- Photocopieur

Service technique

- Quote-part à la MRC du Fjord du Saguenay

Transport

- Immatriculation et licences

Divers

- Électricité et chauffage pour tous les services et éclairage rues et rangers.
- Engagement du personnel temporaire et/ou contractuel pour la bonne marche des différents services.
- Remboursement de billets et paiement des services de la dette des différents services de la Municipalité (capital et intérêts).
- Contrats en vigueur.
- Sommes dues en vertu des ententes intermunicipales, si applicables

QUE la directrice générale et greffière-trésorière doit à une séance du conseil subséquente présenter les différents paiements au conseil pour approbation finale, le tout conformément au règlement sur le contrôle budgétaire en vigueur et selon la Loi;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif audit renouvellement.

6.6 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MALLETTE : MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE TAXATION 2024 **RÉSOLUTION N°107.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
 APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de Mallette pour le mandat d'accompagnement dans le processus de taxation annuelle, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 9 janvier 2024;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif audit mandat.

6.7 APPROBATION DU BUDGET 2024 – TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY-NORD **RÉSOLUTION N°108.24**

ATTENDU QUE Transports adaptés Saguenay-Nord a présenté son budget 2024 pour approbation;

ATTENDU QUE celui-ci se chiffre globalement à 160 704.41 \$ relativement à la participation des municipalités concernées;

ATTENDU QUE ce budget doit être entériné par les municipalités;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉE PAR

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

DE confirmer la participation financière ainsi que le mandat à l'organisme délégué :
Transports Adaptés Saguenay-Nord;

QUE la Municipalité de Saint-Ambroise soit désignée comme étant l'organisme
mandataire;

D' accepter les prévisions budgétaires 2024 de Transports Adaptés Saguenay-Nord
tel que soumis le 1^{er} décembre 2023;

D' accepter la tarification exigée et ses modifications telle que soumise dans les
prévisions budgétaires 2024;

DE confirmer la contribution de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget au
montant de 7 844.54 \$;

D' autorisé la directrice générale et greffière-trésorière à procéder aux paiements
selon la cédule transmise par l'organisme, le tout à l'intérieur du budget 2024.

**6.8 ACCEPTATION DE L'AJUSTEMENT DE LA TARIFICATION 2024
POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS : ADMINISTRATION ET VOIRIE
RÉSOLUTION N°109.24**

Voir document ci-joint.

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de procéder aux ajustements
des taux horaires pour services de consultation selon la proposition suivante :

Administration :	M. Michel Perreault, consultant	augmentation de 10 \$/heure
Voirie :	M. Laval Bergeron, consultant	augmentation de 10 \$/heure

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et
greffière-trésorière à procéder aux ajustements.

**6.10 ACCEPTATION DE LA COTISATION 2024 - RÉSEAU BIBLIO SLSJ
RÉSOLUTION N°110.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de cotisation
pour l'année 2024 pour les services offerts par le Réseau Biblio SLSJ, le tout au
montant de 3 901.04 \$ plus taxes et représentant la somme de 4.84 \$ par
habitant;

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite cotisation.

6.11 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE FNX-INNOV-PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE-CASERNE-CPE
RÉSOLUTION N°111.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 422148 en date du 5 décembre 2023 de l'entreprise FNX-INNOV INC. pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville-casserne-CPE;

QUE la somme de 12 300.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 DÉNEIGEMENT DES CHEMINS DE TOLÉRANCE – PREMIER VERSEMENT
RÉSOLUTION N° 112.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au premier versement du contrat de déneigement 2023-2024 à Monsieur Rémi Néron au montant de 15 948,95 \$ taxes incluses;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

7.2 AUTORISATION POUR PERMIS D'INTERVENTION ANNUEL 2024 POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOÛT OU ENTRETIEN MINEUR - ROUTES À L'ENTRETIEN DU MTQ
RÉSOLUTION N° 113.24

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire la demande de permis d'intervention pour tous les travaux sur les chemins du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE ces permis sont délivrés avec un dépôt de garantie;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux de faible importance, ce dépôt peut être remplacé par une résolution annuelle du Conseil;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention pour l'année 2024 et à remettre les lieux dans le même état qu'avant l'exécution des travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise Mme Myrienne Bouchard, directrice générale et/ou Mme Vickie Paradis, directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe à signer les permis d'interventions pour et au nom de la Municipalité.

7.3 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'ENTREPRISE L'ARSENAL POUR LA FOURNITURE D'HABITS DE POMPIER DE TYPE BUNKER
RÉSOLUTION N° 114.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de l'entreprise L'Arsenal pour la fourniture de 4 habits de pompier de type 'bunker', le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 21 décembre 2023;

QUE la Municipalité accepte la proposition au montant de 9 300,00 \$ plus taxes;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE ATKINSRÉALIS – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 115.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement des factures n° 1686565 et 1682688 (crédit) en date du 8 décembre 2023 et du 14 novembre 2023 de l'entreprise AtkinsRéalisis pour le projet de réfection majeure route Laberge et 4e Rang Ouest;

QUE la somme de 4 979.24 \$ plus taxes et le crédit de 189.72 \$ plus taxes soient acceptées;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.5 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET DE RÉFECTION PONCEAU LUDGER-HARVEY
RÉSOLUTION N° 116.24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 1856341 en date du 5 décembre 2023 de l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée pour le projet de réfection du ponceau Ludger-Harvey;

QUE la somme de 547.50 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DES PROPOSITIONS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SERVANT À LA PRODUCTION D'EAU POTABLE **RÉSOLUTION N° 117.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte les propositions pour l'acquisition d'équipements servant à la production et le traitement de l'eau potable, le tout selon les termes et conditions des offres déposées, à savoir :

Véolia	17 528.51\$	
Solutions Industrielles ALPHA Inc.	6 007.81\$	
Nord-Flo solutions de pompage	<u>5 770.78\$</u>	
	29 307.10\$	plus taxes;

QUE le montant total de 29 307.10 \$ plus taxes applicables soit accepté;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-PROJET ASSAINISSEMENT DES EAAUX USÉES **RÉSOLUTION N° 118.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 1860274 en date du 8 décembre 2023 de l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée pour le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 17 000.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-
PROJET RÉFECTION DU TRONÇON D'AQUEDUC – CHEMIN VAL-MENAUD
RÉSOLUTION N° 119.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 1862637 en date du 20 décembre 2023 de l'entreprise Stantec Experts-conseils ltée pour le projet de réfection du tronçon d'aqueduc – Chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 1 320.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC-
PROJET RÉFECTION DU TRONÇON D'AQUEDUC – CHEMIN VAL-MENAUD
RÉSOLUTION N° 120.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 1678845 en date du 19 octobre 2023 de l'entreprise AtkinsRéalisis pour le projet de recherche en eau potable;

QUE la somme de 2 691.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.5 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE
L'EAU POTABLE
RÉSOLUTION N° 121.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget accepte le rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable en date du 1^{er} décembre 2023 et tel que présenté par M. Laval Bergeron, directeur des travaux publics par intérim;

QUE la Municipalité de Saint Charles de Bourget autorise la direction générale et/ou le directeur des travaux publics par intérim à signer ledit rapport séance tenante et à transmettre ce dernier aux autorités compétentes.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

**10.1 FONDS RÉSERVÉ À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE PRÉVENTION
INCENDIE
RÉSOLUTION N° 122.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au transfert de la somme de 5 000,00 \$ à même le surplus accumulé, le tout au bénéfice de Fonds réservé à l'achat d'équipement de prévention incendie pour l'année financière 2023.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

NIL

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 REMERCIEMENT POUR L'ENTRETIEN DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE À MADAME MARIE-JOSÉE BONNEAU **RÉSOLUTION N° 123.24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil tienne à remercier Madame Marie-Josée Bonneau pour la peinture fraîche ainsi que le beau ménage qui a été fait au centre communautaire.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 20;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 21.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Vickie Paradis, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 15 décembre 2024.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Vickie Paradis
Directrice générale et
Greffière-trésorière par intérim